Règlement intérieur

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne du Pays de La Gacilly

« AMAP' Monde gacilienne »

Siège social: maison des Associations Place de l'église 56200 La Gacilly

<u>Article 1 - Rappel de l'objet de l'«</u> AMAP' Monde gacilienne ». L'association a pour objet de maintenir et promouvoir une agriculture de proximité, écologiquement saine, socialement équitable, et économiquement viable. Elle regroupe ainsi des consommateurs autour de producteurs locaux, en organisant la vente directe par souscription de produits de ces producteurs selon les modalités définies dans le présent règlement intérieur.

<u>Article 2 – Engagements des membres</u> Tout membre de l'<u>«</u> AMAP' Monde gacilienne » s'engage : à communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès des producteurs et du président, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles ; à partager ses idées et ses initiatives avec les fermes et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Article 3 - Engagements des membres abonnés Le membre abonné : s'engage à souscrire au moins à un des abonnements de l'année, en échange de quoi il recevra des produits frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, ce qui lui permettra de connaître nos producteurs partenaires ; reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Il accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'il recevra sa juste part de la récolte de la saison ; s'engage à venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Il préviendra le responsable distribution s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.), et conviendra d'un arrangement selon les possibilités qui ont été définies au début de la saison, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4 – Engagements du producteur partenaire Les producteurs partenaires de l'« AMAP' Monde gacilienne » s'engagent : à produire une diversité de produits, notamment en légumes, si possible, pour composer des paniers variés ; à livrer les produits au jour et à l'heure dits ; à aviser leurs partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc. ; à être ouvert pour expliquer le travail de la ferme à leurs partenaires ; à prendre en compte les remarques et les besoins de leurs partenaires. Dans le cas où ils ne peuvent satisfaire à une demande, ils en expliqueront les raisons.

Article 5 – Détermination de l'abonnement Avant chaque saison, les producteurs, le conseil d'administration, se réunissent afin de mettre au point l'(es) abonnement(s) : établissement d'un calendrier indiquant les périodes de disponibilité des produits ; estimation approximative de la quantité de produits à partager lors des distributions ; calcul d'un prix de l'abonnement et d'une participation minimum des adhérents aux travaux des fermes. Des modalités spécifiques permettant à des personnes à faible revenu de devenir membres abonnés de « NOM » pourront éventuellement être déterminées. Une fois mis au point, l'(es) abonnement(s) sera(ont) proposé(s) à chaque membre.

Article 6 Rôle du président, du trésorier et du secrétaire :

Rôle du président : Il convoque et anime les réunions, discute régulièrement avec les producteurs et les autres partenaires pour s'assurer que les objectifs de la ferme et du groupe sont atteints, utilise ces conversations pour établir l'ordre du jour des réunions. Il est chargé du suivi du recrutement des nouveaux consommateurs (c'est aussi l'affaire de tous), de la gestion de la liste d'attente, et supervise le renouvellement des engagements. Rôle du trésorier : Il est chargé de collecter les chèques des partenaires, de les remettre au fermier en gérant les différentes modalités de versement. Rôle du secrétaire : Il rédige les comptes rendus des réunions, fait les mises à jour d'informations, et les diffuse.

Article 6-1 Les autres rôles du conseil d'administration : Le responsable communication : Il recueille les informations et les articles auprès des partenaires (notamment les nouvelles de la ferme, les recettes de cuisine) afin de publier un bulletin qui sera remis régulièrement aux membres à chaque distribution. Le responsable distribution : Il s'assure de la présence, à chaque distribution et à tour de rôle, d'au moins un membre de l'« AMAP' Monde gacilienne » chargé d'aider le producteur à disposer les denrées, afficher la composition du panier, accueillir les participants. Pour cela, il demande aux consommateurs de s'inscrire pour au moins une distribution lors de la prise des abonnements, et les contacte 2 jours avant chacune d'elles pour s'assurer de leur présence. Le responsable animation : Il est chargé d'organiser les différentes manifestations qui auront lieu sur les fermes durant la saison : visite et pique-nique de début de saison, repas collectifs, activités pour les enfants... Il organise avec les producteurs les travaux à la ferme : aide aux champs, entretien du paysage, rénovation d'un bâtiment, d'un pont...

Article 7 – Gestion des absences Chaque adhérent signe en venant une « feuille d'émargement » ce qui garantit qu'il a eu sa part de récolte. Chaque adhérent peut prévoir au moment de son contrat d'engagement le nom des personnes qui pourront venir en son nom (qu'elles fassent ou non partie de l'« AMAP' Monde gacilienne » et qui sont donc habilitées à signer. En dehors de ce fonctionnement, chaque adhérent peut informer par mail ou téléphone, au plus tard la veille au soir, le responsable distribution si une personne tierce vient chercher sa part de récolte. Pour tenir compte des 8 semaines de juillet et août pendant lesquelles les adhérents peuvent être en vacances, un planning avec les particularités et les échanges éventuels d'été est établi. Il est géré par le responsable distribution. Tout panier qui n'a pas été récupéré à 19 h sera donné à une association humanitaire.

Fait à La Gacilly le 4/11/08

Les membres du conseil d'administration présents